

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
Effectif légal 86	07 juin 2022	14 juin 2022
En exercice 85		
Quorum 53		
Votants 68		
Suffrages exprimés : 68		

Séance du 22 juin 2022

N°220622-67

L'an deux mil vingt-deux, le 22 juin à 18h06, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etaient présents :

David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pierre-Luc BILLIEZ, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Alexandra BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Raphaël DISTANTE, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Jean-Marie FERMENT, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Pascal LARGILLET, Magalie LEGRAS, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Valérie MORSALINNE, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT

Étaient absents représentés par leur suppléant :

Jean-Louis CHAUVENSY est représenté par Francis ROUSSELET
Philippe DUFOUR est représenté par Lucie PUPIN-MAHAMOUD
Jacques LEBALLEUR est représenté par Stéphane HAUTOT

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Jean-François ALIGNY a donné pouvoir à Valérie MORSALINNE
Xavier BATUT a donné pouvoir à Bertrand CARPENTIER
Lydie BRETTE a donné pouvoir à Martine CORUBLE
Philippe CABIN a donné pouvoir à Jean-François OUVRY
Gérard COLIN a donné pouvoir à René VIMONT
Marie-Louise DOULET a donné pouvoir à Nicole GIBOURDEL
Philippe ETIENNE a donné pouvoir à Evelyne DUPUIS
Franck FOIRET a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Stéphane FOLLIN a donné pouvoir à Jean-François OUVRY
Benjamin GORGIBUS a donné pouvoir à Luc POLINSKI
Rémi HEROUARD a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Hervé JOLLY a donné pouvoir à René VIMONT
Barbara LANGE a donné pouvoir à Jean-Pierre THEVENOT
Martine LE PAIH a donné pouvoir à Martine CORUBLE
Daniel SEIGNEUR a donné pouvoir à Raphaël DISTANTE

Absents excusés :

Pascal BAILLET, Isabelle COMONT, David LAMBION

Absents :

Pierre BAZIN, Luc BRÉANT, Jean-François BUREL, Philippe CARREIN, Patrice FAUCON, Laurent GODEFROY, Pierre-Yves JEGAT, Jean-Robert LANCHON, Antoine LECROQ, Daniel LEGROS, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jean-Paul RENAUX

Ne participe pas au vote :

Catherine BONS

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Magalie LEGRAS a été élue secrétaire de séance.

*_*_*_*

VIE ASSOCIATIVE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

N°67

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, modifié par l'arrêté du 1^{er} juillet 2021,

Vu la délibération n°210628-96, portant sur le règlement d'interventions de la Communauté de communes à destination des associations,

Considérant les projets d'actions / d'événementiels et les demandes de subventions formulées par les associations,

Considérant que les subventions accordées en année N, ne valent pas tacite reconduction pour l'année N+1 et que les associations devront renouveler leur demande chaque année,

Vu les crédits inscrits au BP 2022-Vie Associative,

Vu le tableau ci-dessous listant les projets d'actions ou d'événementiels proposés par les associations,

Domaine d'action	Association	Commune	Désignation de l'action et/ou de l'événementiel proposé	Montant de la subvention proposée pour l'année 2022
Culture ou loisirs	La farandole	Ourville en Caux	Rayonnement intercommunal de l'association : Aide à la mise en place d'un site internet	500,00 €
			Evènementiel / Attractivité du territoire : Spectacle théâtral le 30 avril 2022	500,00 €
	Association Valeriquaise d'Animation (AVA)	Saint Valery en Caux	Evènementiel / Attractivité touristique du territoire : Fête du maquereau le 14 juillet 2022	2 000,00 €
			Evènementiel / Attractivité touristique du territoire : Fête de la mer 13-14-15 août 2022	6 000,00 €
			Evènementiel / Attractivité touristique du territoire : Foire aux harengs 20 novembre 2022	2 000,00 €
	Sur les bords	Saint Pierre le Viger	Evènementiel / Attractivité touristique du territoire : Biennale de la céramique les 23 et 24 juillet 2022	300,00 €
	Les amis de l'orgue	Cany-Barville	Evènementiel / Attractivité touristique du territoire : Concerts des Petits chanteurs à la croix de bois les 2 et 3 juillet 2022	2 500,00 €
	Les mains créatives	Néville	Développement d'une nouvelle activité pour le rayonnement intercommunal de l'association : aide à l'achat d'une brodeuse	700,00 €
	Coef 121	Veules les Roses	Evènementiel / Attractivité touristique du territoire : Festival « les Terrasses de Veules » les 21 et 22 juillet 2022	1 700,00 €

	Comité des fêtes	Blosseville sur Mer	Evènementiel / Attractivité touristique du territoire : Fête de la moisson le 07 août 2022	700,00 €
Patrimoine et culture	Clos Masure	Cany-Barville	Rayonnement intercommunal de l'association : aide à la mise en place d'un site internet	1 000,00 €
Sports et culture	Kubb Game Barvillais	Cany-Barville	Attractivité touristique du territoire et rayonnement intercommunal par des tournois internationaux : aide à l'achat de 2 barnums	700,00 €*
Sports	Association gymnique canycaise	Cany-Barville	Développement d'une nouvelle activité pour le rayonnement intercommunal de l'association : aide à l'achat de matériel pour les activités de gymnastique et Pilates	300,00 €
Social	Trait d'Union	Fontaine le Dun	Contribution aux actions du Centre Social et déploiement d'animations dans les communes afin de recréer du lien social	4 000,00 €
Anciens combattants	Amicale des anciens et amis du 22 ^{ème} de marine	Cossaye (58300)	Devoir de mémoire. Contribution à l'achat d'une stèle commémorative dans le cadre de « Juin 1940 »	500,00 €

* sous réserve de présentation d'un dossier complet conformément aux prescriptions de la Préfecture de Seine-Maritime du 03/01/2022.

Vu l'avis favorable de la commission sports, vie associative, patrimoine de mémoire et Golf de la Côte d'Albâtre en date du 17 mai 2022,

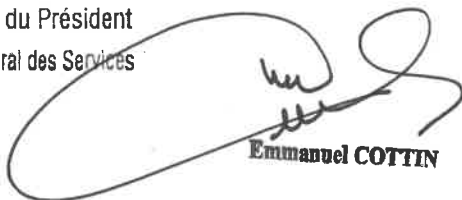
Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 7 juin 2022,

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- approuve le versement des subventions aux associations ci-dessus listées,
- autorise le Président à procéder aux mandatements des subventions selon les montants respectifs définis dans le tableau ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Par délégation du Président
Le Directeur Général des Services


Emmanuel COTTIN



Le Président,


Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen (14 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 67 - Séance du 22/06/22 est exécutoire.

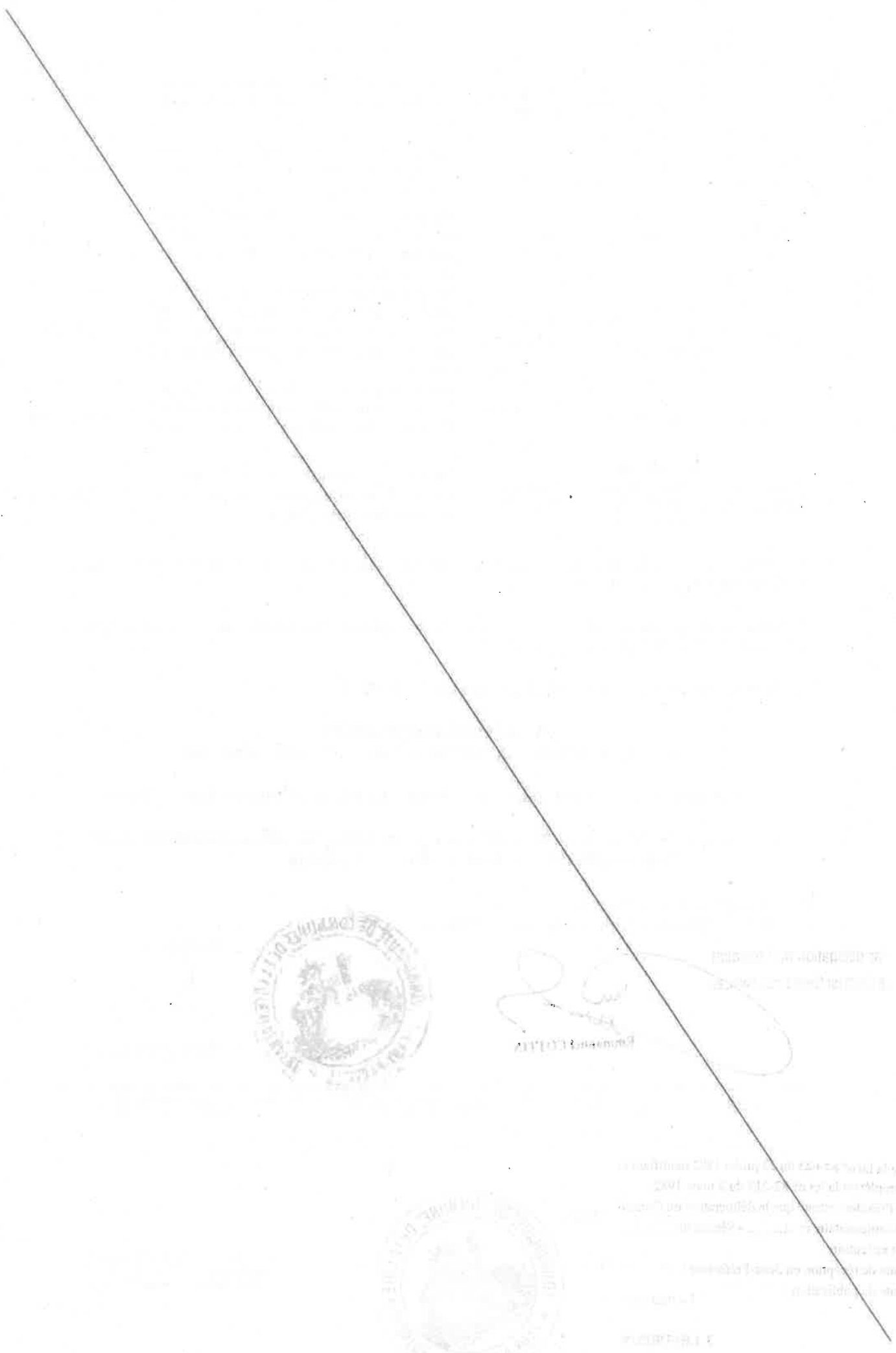
Date de réception en Sous-Préfecture : 28/06/22
Date de publication : 28/06/22

Le Président,

J. LHEUREUX



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20220622-220622-67-DE
Date de télétransmission : 28/06/2022
Date de réception préfecture : 28/06/2022



[Handwritten signature]
Ministre de l'Éducation

Ministère de l'Éducation
100, rue de la Montagne, 10^e étage
Ottawa, Ontario K1P 6K8
Téléphone : (416) 325-2222
Téléfax : (416) 325-2223
Site Web : www.ontario.ca/education



Voici l'avis que vous recevrez dans les prochains jours.
Le formulaire de demande de renseignements est en cours
de traitement. Les renseignements seront envoyés
à votre adresse électronique dans les prochains jours.
Si vous n'avez pas accès à votre adresse électronique,
vous pouvez également nous téléphoner au 416-325-2222.
Merci de votre attention.

1 (416) 325-2222